

Nom commercial : R290

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 27.10.2023

Version remplacée: 3.0.0, établi le: 24.10.2022

Région: FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

R290

Dénomination de la substance Propane - Care 40
 Numéro d'enregistrement 01-2119486944-21
 REACH

Numéros d'identification

N° CAS 74-98-6
 N° CE 200-827-9
 N° d'index 601-003-00-5

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Réfrigérant pour ultra-cryostats ; à manipuler seulement par des spécialistes/personnes formées

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Eppendorf SE
 Barkhausenweg 1
 D-22339 Hamburg

N° de téléphone +49 40 53801-0

Service émetteur / téléphone

email: certificates@eppendorf.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Flam. Gas 1; H220
 Press. Gas liq.; H280

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3 et 4.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Identificateur de produit

74-98-6 (propane)

Pictogrammes de danger



SGH02



SGH04

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : R290

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 27.10.2023

Version remplacée: 3.0.0, établi le: 24.10.2022

Région: FR

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H220 Gaz extrêmement inflammable.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P377 Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.
P381 En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition.
P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

2.3 Autres dangers

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Evaluation PBT

Le produit n'est pas considéré comme PBT.

Evaluation vPvB

Le produit n'est pas considéré comme vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Caractérisation chimique

Dénomination de la substance Propane - Care 40
Formule brute C3 H8
Poids moléculaire 44,09

Numéros d'identification

N° CAS 74-98-6
N° CE 200-827-9
N° d'index 601-003-00-5

Autres informations

Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
U	-	-	-

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA)

orale	dermale	par inhalation
		21 mg/l

3.2 Mélanges

Non applicable. Le produit n'est pas un mélange.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et faire appel à un médecin.

Après inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Conduire chez le médecin.

Après contact cutané

Au cas où le vêtement colle à la peau, il ne faut pas tenter d'enlever le vêtement, au risque d'arracher la peau. En cas de gelures, réchauffer avec précaution la zone affectée avec de l'eau tiède. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Consulter le médecin.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Demander le conseil du médecin

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Mousse; Brouillard d'eau; Extincteur à poudre; Dioxyde de carbone

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, dégagement de gaz de combustion dangereux: Oxyde de carbone (CO). En cas d'incendie : Risque d'augmentation de pression et risques d'accidents tels que l'éclatement des récipients.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un vêtement de protection. Utiliser un appareil respiratoire autonome. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Arrêter les fuites. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laisser évaporer.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Veiller à assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard du produit. En cas de fuite du produit liquide, risques liés à des températures très basses

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Eviter le contact prolongé et intensif avec la peau.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Tenir à l'écart de toute source d'ignition, ventiler l'endroit. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Protéger du rayonnement direct du soleil. Protéger contre les températures supérieures à 50°C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Garder les emballages solidement fermés. Conserver uniquement dans le récipient d'origine (avec soupape de sécurité).

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucun paramètre à surveiller existant.

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

Filtre respirateur (gaz) : AX

Protection des yeux / du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Divers

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation	
gazeux	
Etat	
Gaz liquéfié	
Couleur	
incolore	
Odeur	
inodore	
pH	
Non applicable	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	
Valeur	-42,1 °C

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : R290

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 27.10.2023

Version remplacée: 3.0.0, établi le: 24.10.2022

Région: FR

Point de fusion/point de congélation			
Valeur	-187,6 °C		
Température de décomposition			
Valeur	650 °C		
Point d'éclair			
Non applicable			
Température d'inflammation			
Donnée non disponible.			
Température d'auto-inflammabilité			
Valeur	472 °C		
Inflammabilité			
Donnée non disponible.			
Limites inférieure d'explosion			
Valeur	1,7 % en vol		
Limites supérieure d'explosion			
Valeur	12,5 % en vol		
Pression de vapeur			
Valeur	933,25 kPa		
Température de référence	25 °C		
Densité de vapeur relative			
Valeur	1,56		
Température de référence	0 °C		
Densité relative			
Valeur	0,5853		
Densité			
Donnée non disponible.			
Solubilité dans l'eau			
Valeur	75 mg/l		
Solubilité			
Donnée non disponible.			
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane	74-98-6	200-827-9
log Pow	2,36		
Source	Fabricant		
Viscosité cinématique			
Valeur	0,08 mPa*s		
Température de référence	17,9 °C		
Caractéristiques des particules			
Donnée non disponible.			

9.2 Autres informations

Autres informations
Température critique : 96,7 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : R290

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 27.10.2023

Version remplacée: 3.0.0, établi le: 24.10.2022

Région: FR

Stable dans des conditions d'utilisation normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Au contact avec l'air, les vapeurs peuvent former un mélange explosif.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition, charges et décharges électrostatiques, formation de vapeurs / d'aérosols.

10.5 Matières incompatibles

Agents d'oxydation; Forme avec l'air des mélanges gazeux explosibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Néant, à l'utilisation appropriée

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë	
Donnée non disponible.	

Toxicité dermale aiguë	
Donnée non disponible.	

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane	74-98-6	200-827-9
CL50	>	20	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Gaz		
Espèces	rat		
Source	Fabricant		

Corrosion cutanée/irritation cutanée	
Donnée non disponible.	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	
Donnée non disponible.	

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Donnée non disponible.	

Mutagénicité sur les cellules germinales	
Donnée non disponible.	

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane	74-98-6	200-827-9
Voie d'exposition	par inhalation		
NOAEC		12000	ppm
Type d'examen	Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction/Developmental Toxicity Screening Test		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 422		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Cancérogénicité	
Donnée non disponible.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	
Donnée non disponible.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : R290

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 27.10.2023

Version remplacée: 3.0.0, établi le: 24.10.2022

Région: FR

1	propane	74-98-6	200-827-9
Voie d'exposition	par inhalation		
LOAEC		12000	ppm
Espèces	rat		
Méthode	OECD 422		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Danger par aspiration	
Donnée non disponible.	

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane	74-98-6	200-827-9
CL50		49,9	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	poisson		
Source	Fabricant		

Toxicité sur les poissons (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane	74-98-6	200-827-9
CE50		27,1	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	Fabricant		

Toxicité pour les daphnies (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane	74-98-6	200-827-9
CE50		11,9	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Algues		
Source	Fabricant		

Toxicité pour les algues (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité sur bactéries			
Donnée non disponible.			

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane	74-98-6	200-827-9
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		50	%

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : R290

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 27.10.2023

Version remplacée: 3.0.0, établi le: 24.10.2022

Région: FR

Durée	3	j
Méthode	QSAR	
Source	ECHA	
Évaluation	facilement biodégradable	

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane	74-98-6	200-827-9
log Pow		2,36	
Source		Fabricant	

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Le produit n'est pas considéré comme PBT.
Evaluation vPvB	Le produit n'est pas considéré comme vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations
Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchets 16 05 04* gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Éliminer conformément à la réglementation locale.

Note : Voir le document 30 EIGA, Code de bonne pratique de l'Association Européenne des Gaz "Disposal of Gases" (élimination des gaz) sous <http://www.eiga.org>

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe 2
 Code de classification 2F
 N° d'identification de danger 23
 Numéro ONU UN1978
 Nom technique PROPANE
 Code de restriction en tunnels B/D
 Étiquette 2.1

14.2 Transport IMDG

Classe 2.1
 Numéro ONU UN1978
 Nom et description PROPANE
 EmS F-D, S-U

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : R290

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 27.10.2023

Version remplacée: 3.0.0, établi le: 24.10.2022

Région: FR

Étiquettes 2.1

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe 2.1
 Numéro ONU UN1978
 Nom et description Propane
 Étiquettes 2.1
 Remarque/s Avion de passager : interdit

14.4 Autres informations

Le produit n'est expédié qu'encapsulé dans des unités de réfrigération, ce qui indique le numéro UN3358.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

Le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à autorisation selon l'Annexe XIV du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

Conformément aux articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006, la substance n'est pas susceptible d'être insérée dans l'annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation).

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .	N° 40
--	-------

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :	P2
---	----

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de sécurité chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

